

de recettes nettes, ce qui a ajouté en 1957 la somme de \$5.52 l'action aux recettes nettes. Or, cette recette nette de \$5.52, comparative-ment à ce qui, en fait, est une action de \$10 représente un revenu considérable sur les recettes nettes et même si l'on considère les dividendes payés qui s'élèvent à \$2 l'action, cela représente un bon montant sur \$10. Évidemment, nombre d'actions n'ont pas été achetées à \$10 à cause des bénéfices réalisés à la bourse, mais même si elles n'ont pas été vendues à la bourse elles équivalaient à cette valeur pour ceux qui ont payé \$10, ce qui me rappelle ce qui s'est passé à propos de l'*Imperial Oil Company* et autres compagnies de pétrole au pays.

La plus belle étude et du reste probablement la seule qui existe du fractionnement des actions est le fait de l'ancien juge en chef M. A. Macdonald de la Colombie-Britannique, nommé en 1934 commissaire royal chargé d'une enquête dans l'industrie du charbon et du pétrole. Il a déposé en 1936 un rapport extrêmement fouillé. J'en ai ici une copie et je regrette que le temps ne me permette pas d'en consigner le texte au compte rendu, vu le grand intérêt qu'il présente. L'un des points saillants des conclusions de M. le juge Macdonald avait précisément trait aux sociétés pétrolières et au fractionnement des actions afin de dissimuler les bénéfices et de constituer des capitaux sans apport d'argent frais. Qu'on me permette de donner un exemple relatif à l'*Imperial Oil*. Cet exemple est tiré directement du rapport.

À la page HH 251 on trouvera un tableau des augmentations du capital autorisé de l'*Imperial Oil*. Cette société, soit dit en passant, possède un grand nombre d'actions de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*. C'est même je crois l'un des plus gros actionnaires.

M. Broome: Elle est sur un pied d'égalité avec les cinq autres principaux actionnaires.

M. Winch: De 1880 à 1929 le capital de cette société a été augmenté de \$500,000,—5,000 actions à \$100 chacune,—à 32 millions d'actions sans valeur au pair qui, à la Bourse, au cours de juillet 1935 valaient \$139,119,200. Comment est-on arrivé à ce résultat? En 1913 on a commencé par fractionner les actions passant de 150,000 à 500,000, de 500,000 à 2 millions, de 2 millions à 8 millions et de 8 millions à 32 millions ce qui a eu pour résultat que les actions, primitivement émises à \$100 valaient, en 1935, \$1,216,000.

M. le juge Macdonald a mis en garde contre cette habitude qu'on avait de fractionner des actions. Ainsi, vu ce que j'ai

essayé à démontrer en m'inspirant des archives mêmes de la société, vu aussi l'histoire de ces sociétés pétrolières et des bénéfices réalisés au moyen du fractionnement des actions, nous estimons pouvoir conclure qu'on ne nous a pas dit toute la vérité et que les raisons qu'on nous a indiquées en ce qui concerne le but visé par la mesure législative ne sauraient résister à l'examen.

M. Broome: Je m'oppose à ces propos, monsieur l'Orateur.

M. Winch: Nous en sommes venus à la conclusion que nous avons parfaitement raison d'adopter l'attitude que nous avons adoptée en 1957. Une fois de plus, en cette enceinte, eu égard aux circonstances, nous devons nous opposer à ce que la Chambre des communes autorise une société quelconque à fractionner ses actions en cinq.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je me trouvais l'autre jour à la réunion que les directeurs de *Trans Mountain Pipe Line Company* ont consenti à avoir avec un certain nombre d'entre nous qui désirions apprendre si la société avait changé d'attitude par rapport à sa position antérieure. J'ai, quant à moi, appris avec beaucoup d'intérêt, au bout d'un certain temps de conversation, que cette subdivision de chaque action en cinq ne ferait pas entrer plus d'argent dans la caisse de la société. C'est avec une surprise toute particulière que j'ai constaté qu'on prétendait n'avoir pas besoin de plus d'argent en caisse, et que telle était la seule raison de cette subdivision. La *Trans Mountain Pipe Line Company* possède cinq millions d'actions sans valeur nominale. Sur ce total, environ un million d'actions ont été émises, et près de 450,000 ont été vendues à des particuliers. Si cette société veut s'étendre et recueillir plus de fonds pour ses immobilisations, il serait bien simple pour elle, étant donné la valeur de ses titres, de vendre au public certaines des valeurs qu'elle détient en ce moment. Si elle veut prélever des fonds, il semble logique qu'elle le fasse de la façon habituelle. Elle peut vendre à la population les valeurs qu'elle détient en ce moment, ce qui lui procurera assez d'argent pour s'étendre et aussi peut-être pour faire les placements qu'elle juge nécessaires.

Au comité, nous avons demandé pourquoi la société n'avait pas vendu plus d'actions. Franchement, son raisonnement ne m'a pas impressionné. Certains députés se rappellent peut-être le passé de cette société. Elle a déjà demandé au Parlement l'autorisation de multiplier ses actions. Lors de sa dernière demande, la raison principale qu'elle a invoquée c'est qu'elle demandait de diviser de